

LA CFDT défend la Qualité de Vie au Travail !

L'accord **Qualité de Vie au Travail** a été signé le 25 avril 2018 (accord triennal) par 2 organisations syndicales dont la CFDT !

Grâce à cette signature, certains d'entre vous font du **télétravail**, du **travail à distance** et ont même pu bénéficier de la **prime pour la médaille du travail des 30 ans** !



Des avancées concrètes ont donc d'ores et déjà été obtenues mais ce n'est qu'un début car certains « petits irritants du quotidien » persistent et nous devons les combattre !

La CFDT travaille sans relâche pour vous offrir de bonnes conditions de travail.

